

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2015



DELIBERATION N° 7

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 21

Votants : 29

Pour : 29

Abstentions : /

Contre: /

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 18 novembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, M.EVENE, G. LASSABE, C.ORDONNES, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, I.OXOBY-PAGNAN, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, F.DUPLASSO,

Membres excusés : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à C.DUFOUR), P.ACEDO (pouvoir à G.LASSABE), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), UA DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP.CRESPO), Ch.DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : N.DAUGA

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'allouer une subvention complémentaire de 738 € au Centre Culturel et Social Boucau Tarnos dont 438 € pour sa participation aux nouvelles activités NAP du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015/2016 et 300 € pour la section photos-arrêt sur images.

Il est précisé que cette demande de subvention complémentaire a été examinée lors de la commission des finances du 10 novembre dernier.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

. décide d'allouer sur les crédits ouverts au budget 2015, article 6574 une subvention complémentaire de 738 € au Centre Culturel et Social Boucau Tarnos.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 25 novembre 2015
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/11/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/11/2015

